

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 40 (2013)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les vertus suisses et l'immigration

INDÉPENDANCE, VAILLANCE, COMPÉTENCE et solidarité mutuelle, telles sont les qualités sur lesquelles se fonde la réussite de la Suisse. Des vertus qui, grâce au «Guillaume Tell» de Friedrich Schiller, sont devenues un mythe célèbre bien au-delà de nos frontières. Mais la réussite de la Suisse est-elle uniquement le fruit de ces vertus? Certainement pas. Elle s'explique aussi par bien d'autres aspects qui n'ont pas été inventés par des esprits typiquement suisses ni effectivement mis en œuvre par des confédérés au profil génétique impeccable. Dans notre article «En profondeur», page 8, Jürg Müller décrit le fort engouement de beaucoup de Suisses au XIXe siècle pour des réflexions, évolutions et innovations venues de l'étranger et il montre, à l'instar de quelques immigrés, comment ces derniers ont contribué au progrès, à la réussite et à l'image actuelle de la Suisse.

L'immigration sera prochainement au centre des discussions politiques en Suisse. Le peuple sera amené à s'exprimer à plusieurs reprises sur ce sujet au cours de l'année à venir. La première fois, le 9 février 2014, lors de la votation sur l'initiative contre l'immigration de masse. (Informations à ce sujet en page 14). L'agenda des initiatives compte également celle d'Ecopop «Halte à la surpopulation» et celle sur l'élargissement de la libre circulation des personnes à la Croatie.



Beaucoup de Suisses de l'étranger attendent manifestement avec inquiétude le référendum sur la libre circulation des personnes, craignant les conséquences d'un rejet. Elles pourraient, en effet, être graves et provoquer la résiliation des accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE). Les spécialistes de droit public s'accordent sur ce point et les initiants ne les contredisent pas. Est-ce vraiment leur but, comme cela est parfois affirmé? On ne le sait pas. Ce qui est sûr, c'est que la Suisse serait très isolée sans les accords bilatéraux et devrait redéfinir ses relations avec les États de l'UE. Le Conseil fédéral met en garde avec insistance contre ce scénario et juge notamment que le développement économique de la Suisse est menacé. La fin de la voie bilatérale aurait aussi sans nul doute des répercussions sur bon nombre des plus de 400 000 Suisses de l'étranger vivant dans un État européen.

Enfin, je tiens à signaler ici quelques changements au sein de l'Organisation des Suisses de l'étranger. Rudolf Wyder, directeur de l'OSE depuis 28 ans et, à ce titre, figure centrale en matière de défense des intérêts des Suisses de l'étranger auprès des autorités et des milieux politiques suisses, part en retraite à la fin de l'année. Vous trouverez sur page 26 un bilan de son engagement.

BARBARA ENGEL

4

Courrier des lecteurs

5

Lu pour vous: l'étrange voyage d'une lettre d'amour

8

La Suisse est depuis des siècles une terre féconde pour les pionniers

13

Quels sont les apports du PS en Suisse? État des lieux pour ses 100 ans

14

Combien d'immigrés la Suisse peut-elle tolérer? Le peuple est invité à se prononcer

16

Entretien avec Hans Rudolf Herren, lauréat du Prix Nobel alternatif

18

La Suisse compte cinq écoles spécialisées pour encourager les talents sportifs

20

Nouvelles disciplines à Sochi

24

Série littéraire: Friedrich Glauser

25

Informations de l'OSE

28

Nouvelles du Palais fédéral

30

Écho

Couverture: nuit éclairée par la lune sur le Sântis prise par le photographe Alessandro Della Bella, en février. Extrait d'un nouveau livre que nous présentons en page 6.

IMPRESSUM: La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 40e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditeur. ■ DIRECTION ÉDITORIALE: Barbara Engel (BE), rédactrice en chef; Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Alain Wey (AW); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «Nouvelles du Palais fédéral». Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse. Traduction: CLS Communication AG ■ DESIGN: Herzog Design, Zurich ■ ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9. Internet: www.revue.ch ■ E-MAIL: revue@aso.ch ■ IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, CH-4552 Derendingen. ■ Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. ■ INTERNET: www.revue.ch ■ Clôture de rédaction de cette édition: 23.09.2013 ■ CHANGEMENT D'ADRESSE: Prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.



imprimé en suisse